

Conseil communal de Payerne

Séance du jeudi 13 décembre 2018 à 20 h 15, salle du Tribunal

Présidence: Monsieur Jean-Jacques Guisolan

Il est exactement 20 h 15 lorsque l’Huissier Stéphane Wenger fait signe au **Président Jean-Jacques Guisolan** qu’il peut ouvrir cette séance. C’est avec plaisir qu’il le fait en saluant très cordialement Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, Messieurs les Municipaux André Jomini, André Bersier, Julien Mora et Eric Küng. **Le Président** salue aussi les membres du Législatif présents à cette treizième séance de la législature 2016-2021, troisième de l’année 2018-2019, avec remerciements à toutes et tous de consacrer leur soirée à cette séance plénière.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l’assemblée, souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. Il salue et adresse une bienvenue particulière au public et à la presse qui nous font l’honneur de leur présence.

L’appel fait constater la présence de 58 Conseillères et Conseillers. Il y a 2 absents et 10 excusés. La majorité est donc de 30 voix.

Conformément à la convocation, **le Président** passe aux points mis à l’ordre du jour.

a) Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2018

Chacune et chacun ayant reçu copie de ce procès-verbal avec la convocation, il est mis en discussion. Aucune remarque ni modification n’étant demandée, il est adopté à l’unanimité et sera archivé, conformément à l’alinéa 2 de l’article 67 du règlement du Conseil communal. **Le Président** adresse ses vifs remerciements à son auteur, Monsieur Joseph Micco, secrétaire ad intérim pour sa précieuse collaboration et la qualité de son travail.

b) Correspondance

Le Président donne lecture des deux courriers adressés au Bureau du Conseil.

Le premier, daté du 13 novembre 2018, émane du Conseiller René Besançon, annonçant sa démission du Conseil communal pour le 31 décembre 2018. (*Annexe 1*)

Le Bureau a également reçu les remerciements du Conseiller Francis Collaud, suite à la lettre de condoléances adressée par le Conseil lors du décès de sa maman Madame Edith Collaud. *(Annexe 2)*

c) Nomination des délégués au sein du Conseil intercommunal de l'AIEPV (Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz)

En préambule, le **Président** donne lecture d'une lettre de la Municipalité, datée du 5 décembre 2018, demandant de porter la nomination des délégués du Conseil communal à l'ordre du jour de la présente séance. *(Annexe 3)*

Suite à ce courrier, des discussions par e-mails ont eu lieu entre et au sein des groupes, avec décision que cette délégation serait composée de

- Deux Conseillers PLR
- Un Conseiller PSIP
- Un Conseiller UDC

Par conséquent, en date du 11 décembre 2018, le groupe UDC propose la nomination du Conseiller Christian Marguet. *(Annexe 4)*

En date du 12 décembre 2018, le groupe PSIP propose la nomination du Conseiller Philippe Savary. *(Annexe 5)*

En date du 13 décembre 2018, le groupe PLR propose la nomination des Conseillers Xavier Prudhomme et Marcel Savary. *(Annexe 6)*

Le Président remercie les présidents des groupes et demande si il y a d'autres candidats.

Comme personne ne se manifeste et qu'il y a quatre candidats pour quatre places, **le Président** propose que, conformément à l'article 57, alinéa 2 du règlement du Conseil communal, la nomination des délégués présentés se fasse à mains levées. Comme il n'y a pas d'opposition à cette manière de procéder, les Conseillers Christian Marguet, Xavier Prudhomme, Marcel Savary et Philippe Savary sont nommés délégués du Conseil communal de Payerne au Conseil intercommunal de l'AIEPV.

Les quatre élus acceptent leur nomination.

d) Communications municipales

Les membres du Conseil communal ayant reçu, jointes à la convocation, douze communications de la Municipalité, **le Président** n'en donne pas lecture mais passe en revue les informations qui y figurent.

Le Municipal Julien Mora intitule la communication municipale le concernant «Dépense imprévue et extrabudgétaire Pré du Château». Il informe que la conduite de chauffage à distance qui distribue la chaleur à l'abri PCi Pré du Château a une fuite qui a été localisée à

l'angle sud-ouest du stade et de la place des Tireurs. Fuite qui doit être réparée. Les travaux, qualifiés d'urgents vu les prochaines locations, consistent en le remplacement d'un tronçon d'environ 35 mètres de conduite de type métallique en mauvais état par une conduite en caltex. Le coût de ces travaux imprévus et, bien entendu pas budgétisés au compte 6600 EC communal, se monte, hormis les prestations par les Services communaux, à Fr. 13'090.-. Ces travaux seront effectués avant Noël.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** peut passer à l'ordre du jour proprement dit.

Ordre du jour

En préambule, le **Conseiller Djordje Ney**, vu l'ordre du jour copieux de la séance propose que les rapporteurs des commissions chargées de l'étude des préavis se bornent à ne lire que les conclusions de leur rapport.

Le Président, en vertu de l'article 87 du règlement du Conseil communal demande qui est favorable à cette manière de procéder. La proposition de ne lire que les conclusions des rapports est acceptée à une très large majorité. Il y a 5 non et 3 abstentions.

Point 1: **Préavis 13/2018 – Nouveau concept sécuritaire de la Ville de Payerne**

Le Conseiller Donald Hrunka, concerné par ce préavis, demande à se récuser et quitte la salle, le temps des débats.

Le Président appelle les **Conseillers Philippe Druey**, président rapporteur de la commission ad hoc et **Cédric Moullet**, rapporteur de la commission des finances, pour la lecture des conclusions de leur rapport respectif, tous deux assortis de vœux.

Le Président remercie les **Conseillers Druey et Moullet** de leurs lectures et ouvre la discussion sur ce préavis.

La Conseillère Kate Savoy, pour plusieurs raisons évoquées dans ce préavis, relève que les besoins de renforcer le secteur de la Sécurité publique semblent évidents. La population croît et plus d'activités sont à dénombrer par rapport à la police du commerce ou de la lutte contre le littering. Le bien-fondé de ce préavis lui paraît clair sur le fond. Par contre, sur la forme quelques interrogations persistent pour l'intervenante. Notamment lorsque la Municipalité indique que la population payernoise fait régulièrement part de son sentiment d'insécurité à Payerne, alors que, femme de surcroît, elle ne s'est jamais sentie en insécurité, même de nuit. Alors surviennent les questions sur ces interpellations: qui, quand, comment et pour quelles raisons? ou s'agit-il d'un sentiment lié aux incivilités? À l'éclairage de certains quartiers? ou réellement un manque de présence des collaborateurs du secteur dans la rue? Elle relève que, tout comme la commission des finances l'a relevé dans son rapport, la Municipalité livre un sentiment qui n'est pas étayé par des données qui permettraient de rendre cette appréciation justement objectivable, soit par un sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population. Elle estime que ce sentiment est en quelque sorte imposé au Conseil, sans plus d'explications et affirme

que, en connaître véritablement l'origine permettrait d'adapter ensuite les moyens mis à disposition et proposés dans ce préavis. En conclusion, la Conseillère aurait volontiers voulu avoir plus de précisions sur ce point.

Le Municipal Eric Küng dit comprendre la motivation de la Conseillère Savoy et lui confirme que la Municipalité n'a pas de données tout à fait réelles. Il reconnaît que le sentiment d'insécurité rapporté par certaines personnes peut être parfois subjectif mais fondé sur des plaintes, des pétitions, des photos, et précise qu'un catalogue de faits n'a pas été établi en la matière. Il reconnaît que c'est peut-être un manque pour permettre à la Municipalité de convaincre le Conseil. Il annonce que pour la suite, la Municipalité va mettre en place un suivi par rapport au journal de bord des agents de police, ainsi que l'établissement de diverses statistiques dont les rapports entre les ASP et les médiateurs qui seront aussi leurs yeux dans les quartiers périphériques ainsi que les relations entre les ASP et la Police cantonale. Le Municipal Küng a également demandé à la Police ferroviaire de lui livrer des statistiques. Des opérations qui devraient permettre, d'ici une année, voire deux ans, des résultats prouvant que ce qui est proposé est valable.

Le Conseiller Roland Bucher abonde dans le sens de l'intervention de la Conseillère Savoy et estime qu'il est actuellement difficile de répondre à un sentiment d'insécurité, qu'il juge plutôt «politique» et, détaillant certaines propositions du préavis, se demande si l'on vise réellement la bonne cible. Il est dit qu'on va plus amender mais pas forcément répondre à l'insécurité de la population. Il relève que l'insécurité est souvent liée à des événements qui se passent la nuit, le soir et en tous cas en dehors des heures prévues pour la présence des agents de la police municipale. Par contre, il reconnaît que l'engagement de médiateurs est une solution louable qui peut amener quelque chose. La Municipalité demande de pouvoir investir la somme de Fr. 240'000.- pour engager du personnel et on parle également dans ce concept de l'action «Ville propre». Le Conseiller Bucher rappelle qu'il avait demandé que la Municipalité fasse un rapport en relation avec cette dernière action, notamment par rapport à la société externe mandatée à cet effet, avant de pérenniser ces montants. Ces derniers figurent dans les budgets mais on n'a pas trace de rapport. Cela rejoint l'impression évoquée que l'on se base sur pas grand-chose et le Conseiller Roland Bucher pense que ce préavis arrive, soit à un mauvais moment, soit qu'il est mal étudié, préconisant que la Municipalité devrait attendre des analyses et des possibilités d'action pour répondre à l'insécurité de la population payernoise avant d'engager et se dire que l'on verra bien.

Le Municipal Eric Küng précise que l'engagement de deux agents supplémentaires servira à occuper le terrain, avant que d'autres ne l'occupent. Avec ces engagements supplémentaires, il sera possible d'augmenter les heures de présence dans le terrain, de 6h ou 7h le matin jusqu'à 22h - 22h30 le soir. Les vendredis et samedis, c'est une sécurité privée qui passe dans la zone de la gare et les rondes des ASP permettent aussi de repérer les incivilités telles que la dépose de sacs à ordures non conformes, permettant d'amender et dénoncer les contrevenants. Leur mission ne sera pas seulement de se promener dans les rues mais bien d'assurer une présence dissuasive afin de rendre nos rues et lieux sensibles plus sécurisés. Il martèle combien c'est important que notre police occupe le terrain et puisse aussi répondre à la population. Le Municipal relève aussi l'importance des contacts avec les tenanciers d'établissements publics, d'où le souhait de la Municipalité de pouvoir engager deux ASP supplémentaires.

Le Conseiller Roland Bucher estime qu'il n'a pas eu de réponse par rapport à l'action «Ville propre».

Le Municipal André Jomini, responsable de l'action «Ville propre», rappelle l'objectif de cette démarche propre à définir les lieux sensibles où il y avait beaucoup de déchets, portant sur des actions coup de poing. Lorsque ces endroits sont repérés, il s'agissait d'essayer d'attraper les contrevenants en ouvrant les sacs litigieux, ceci par du personnel communal assermenté pour cette tâche et mise à l'amende. Même souci vis-à-vis des déjections canines, dans les parcs entre autres. Suite à cela, aucune

statistique n'a été réalisée mais le dossier a été repris et la Municipalité donnera les résultats de celles-ci au Conseil communal sous forme de rapport l'année prochaine afin de remédier à ce manquement. Cette réponse satisfait le Conseiller Roland Bucher.

La Conseillère Delphine Morisset reconnaît que l'insécurité est difficilement mesurable, alors même qu'elle n'a apparemment pas été mesurée, ni analysée méthodiquement. Elle ne voit pas ce que ça fait de mélanger les déchets avec l'insécurité, n'étant pas sûre que, avoir des containers qu'avec des sacs jaunes, va renforcer le sentiment de sécurité.

Le Conseiller Stéphane Perey comprend le concept énoncé par le préavis mais ne comprend pas le timing évoqué, notamment à cause de la fermeture des établissements publics, plus tardive que l'horaire annoncé par le Municipal Küng. Il trouve que l'idée est bonne mais le timing n'est pas bon, voire faux.

Le Conseiller Sébastien Pedroli partage complètement l'avis du Conseiller Bucher en ce sens et relève que, finalement, après tout ce qui a été dit, le Conseil va voter sans savoir sur quoi, ayant de la peine à croire que le sentiment d'insécurité soit lié aux sacs poubelle, souhaitant des réponses aux questions posées par les précédents intervenants.

Le Conseiller Djordje Ney rappelle la discussion, en février 2013, d'un préavis demandant l'installation de caméras de surveillance. Rapporteur minoritaire de la commission d'étude, il demandait le rejet de ce préavis, notamment pour les mêmes raisons évoquées lors du présent Conseil. Il avait relevé le manque d'analyse de la situation comme il se devait par la Municipalité alors que deux ans avant, était déjà évoqué un certain sentiment d'insécurité à Payerne, constate que la Municipalité n'a pas appris de ses erreurs, à croire que les critiques soulevées à l'époque n'ont pas du tout été considérées, ce qui permet de voir où nous en sommes aujourd'hui. Il relève, de manière anecdotique, qu'à l'époque il disait qu'il était urgent d'attendre alors que, inversion des rôles, le Conseiller Roland Bucher préconisait qu'il fallait saisir cette opportunité! Le Conseiller Ney relève qu'aujourd'hui le sentiment d'insécurité est nébuleux, très différent et difficilement quantifiable. Il trouve néanmoins qu'une présence policière en ville est relativement importante et qu'elle s'est perdue avec les différentes réformes que le canton a amenées. Il abonde dans le sens qu'une présence policière montre que l'autorité est présente dans les rues et trouve ce préavis relativement intéressant. Autre point intéressant aux yeux de l'intervenant, qui montre que la Municipalité a entendu la réflexion faite à l'époque en tant que groupe politique que, dès le départ de la discussion sur le règlement sur les caméras de surveillance, condition avait été posée d'aborder la problématique également du côté préventif, sans axer sur le tout répressif. Dans ce sens-là, a suivi l'engagement du chef de service Monsieur Dino Belometti et il constate aujourd'hui que des médiateurs sont prévus, ce qui abonde entièrement dans la vision que son groupe politique avait évoquée, à savoir qu'il faut avoir une certaine réflexion mais en essayant d'attaquer le problème à la source en allant voir ce qui se fait et en essayant de discuter avec les personnes engagées. Il exprime toutefois le regret que sur l'entier du crédit d'investissement demandé, seuls 10% soit alloués aux médiateurs de rue, bien qu'il trouve que cela va toujours dans la cohérence de la politique faite jusqu'à aujourd'hui et annonce soutenir cette mesure. Le Conseiller Ney relève cet aspect positif et regrette que les actions importantes entreprises par le service de Monsieur Belometti n'aient pas été suffisamment mises en lumière. En conclusion, il trouve ce préavis très mal ficelé et mal argumenté mais qui mérite d'être accepté.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard précise que ce préavis qualifié de très mal ficelé, n'a pas été écrit dans la vague au coin d'une table en se basant sur du bleu, loin de là. Elle précise d'emblée que, par rapport aux points concrets que la Municipalité a dans cette commune, il y a toute une série de mesures qui ont été mises en place dernièrement et qui montrent qu'il y a des problèmes. S'agissant des caméras de vidéo-surveillance on constate quand même que depuis leur installation, il y a eu cinquante sauvegardes d'images qui ont été faites et, lorsqu'on discute avec la Police, on voit

que cette mesure est extrêmement importante, tant en termes de prévention qu'en termes de résolution de criminalité.

S'agissant de l'action «Ville propre», il y a eu quatre-cent-cinquante-cinq rapports de dénonciation, ce qui n'est pas rien. Madame la Syndique précise que toutes les semaines, par rapport au littering, il y a deux à trois plaintes qui viennent de la population, sans compter les plaintes émanant des services communaux, en particulier s'agissant des crottes de chiens et des sacs éventrés dans la rue. Certes, ces faits ne relèvent pas de la criminalité au sens large puisque ce domaine-là ne nous revient pas puisqu'il relève de la Police. Mais, lorsqu'on parle de littering, de sacs éventrés dans la rue, de déchets sauvages, on parle de notre image et partant de notre qualité de vie. Lorsqu'on parle des gens qui sont dans la ville et se trouvent face à des sacs éventrés et des déchets sauvages, cela aussi découle non seulement à la qualité de vie mais aussi à l'insécurité des citoyens. Parce que quand vous vous trouvez dans une ville qui n'est pas propre, où il y a une impression de laisser-aller, vous avez aussi l'impression qu'il y a du laisser-aller par rapport à l'administration et par rapport à la ville elle-même, mais aussi par rapport à votre propre sécurité. «Oui, le littering fait partie des problèmes pratiques de sécurité au même titre que les incivilités et au même titre que les problèmes que l'on a avec les établissements publics», poursuit Madame la Syndique. Elle rappelle que plusieurs séances ont eu lieu avec la Police cantonale du commerce qui dit qu'aujourd'hui à Payerne il y a un problème avec les établissements publics, qui sont sous le contrôle des communes et ce sont les ASP qui sont chargés de ces contrôles, sans en avoir forcément les moyens. Aujourd'hui, il y a nombre d'établissements qui ouvrent, qui ferment et on a des frais de patentes, des problématiques de personnel, des problématiques de gestion des établissements publics, heureusement pas avec tous et il ne faut pas faire des amalgames. Mais c'est un véritable problème et, selon la Police du commerce il faudrait une personne à temps complet pour s'occuper des établissements publics et de leur contrôle. Car il y a tout qui est lié; il y a eu des salons de jeux clandestins et des problématiques qui, justement touchent la population dès le moment où vous avez des personnes habitant près de ces établissements. C'est une série de problèmes en cascade qui surviennent et sont liés à la qualité de vie au sens large avec, pour corollaire, un problème d'effectif au niveau de nos ASP.

S'agissant des places de jeu, la Municipalité n'a pas un listing des plaintes sur les places de jeu. Par contre un inventaire complet a été effectué avec le secteur «Jeunesse et intégration» de toutes les places privées et publiques, avec leurs plus et leurs inconvénients ainsi que les plaintes et les problématiques qu'il peut y avoir en termes d'occupation de ces places par des jeunes et des moins jeunes et ce que cela implique comme problématiques sur les différentes heures de la journée. Alors ce rapport bien épais permet de constater que oui, il y a des problèmes sur les places de jeux. Des problèmes de qualité de vie et de sentiment d'insécurité lorsque certaines sont trustées par certaines bandes, créant des problèmes pour des familles ou des plus jeunes qui ne souhaitent plus s'y rendre. Un problème qui se retrouve à Montriant, au Sansui et en d'autres endroits de la ville. La Syndique estime que l'on doit répondre non seulement par la répression mais aussi en reprenant à la base cet inventaire et en voyant ce qui peut être fait afin que petits et grands, jeunes, moins jeunes et adultes puissent s'y trouver bien. Dans le préavis apparaît aussi un diagnostic de quartiers, là aussi sous la houlette de Monsieur Belometti, commencé avec le quartier des Sorbiers. C'est un diagnostic qui se fait de manière systématique avec un processus où les gens sont écoutés, aussi avec un questionnaire qui permet de lister les problèmes pas seulement liés à la sécurité au sens strict mais globaux tels qu'aménagements urbains, de cohabitation entre les différentes populations, jeunes et moins jeunes, population étrangère, population suisse qui pourraient apparaître, grâce à cette démarche participative. Pour la Municipalité, c'est très important de continuer avec ces deux aspects en termes de collaboration. D'une part avec tout le secteur animation, jeunesse et intégration et d'autre part sur les aspects sécurité au sens strict. Deux actes complémentaires en termes de présence sur le terrain, ce que confirment les expériences vécues à Yverdon. Les médiateurs sont aussi les yeux de la police sur le terrain. S'agissant des moyens, d'une part, il s'agit de débiter mais surtout, l'engagement de médiateurs urbains sera un engagement citoyen car la personne qui donne de son temps une ou deux soirées par mois, par exemple, pour ce type d'action n'est pas motivée par l'argent mais bien prête à aider sa ville, sans être attirée par l'aspect rémunérateur de cette action. Par contre, la présence de

ces gens est importante. Concernant les horaires, Madame le Syndique précise que les horaires inscrits dans le préavis sont des horaires indicatifs. Ils montrent comment les différents types d'acteurs peuvent être disposés sur le terrain, en synergie. En fonction des résultats et des bilans tirés, il n'y a rien qui est inscrit dans le marbre et la souplesse est de mise par rapport à l'engagement des intervenants, ASP et médiateurs urbains. La Municipalité prend note des remarques et, en fonction d'une première vision, elle pourra adapter l'organisation. Quant à l'engagement sur le terrain plutôt sur le début de soirée, jusqu'à 22h30, il est consécutif à la constatation des soucis générés à ces moments-là, notamment au stade, sur les places de jeux ou avec les établissements publics ou même avec la circulation en ville, avec des vitesses exagérées de véhicules. Si les heures prévues pour la présence des ASP ne correspondent pas à la réalité, les adaptations nécessaires seront mises en œuvre. A priori, les horaires prévus devraient répondre aux réalités qui sont vécues aujourd'hui.

Le Conseiller Stéphane Maillard tient à attirer l'attention sur la problématique du commerce et de la consommation de produits stupéfiants sur ou à proximité immédiate des places de jeux, en journée ou en soirée, notamment entre 22h30 et 1h du matin. Il trouve cela inquiétant, contribuant à augmenter le sentiment d'insécurité. Il se demande si le projet présenté dans le préavis va permettre d'apporter une solution à ce genre de problématique ou, si non, est-ce que d'autres mesures seront envisagées par la Municipalité pour contrer ces phénomènes.

Le Municipal Eric Küng comprend le problème par rapport aux personnes qui profitent de ces endroits pour leur trafic et, comme l'a dit Madame la Syndique, cela impliquera peut-être de modifier les plans de rondes et d'interventions afin de déranger ces gens-là, incitant peut-être leur déplacement ou l'arrêt de leurs pratiques. Il précise que c'est à la Police d'intervenir si ce sont dans des heures tardives, en pleine nuit alors que nos ASP ne sont pas de service. Il exhorte les gens à ne pas se gêner de composer le 117 pour signaler des problèmes, le travail de la Police découlant d'une délégation de compétences à la Police cantonale pour ces interventions.

Le Conseiller Daniel Sauterel préconise une mesure, qui plus est, est gratuite, dans le sens de l'intervention de chacune et chacun d'entre nous lors de la constatation qu'un enfant ou une personne jette un mégot par terre ou autre incivilité. Il s'agit d'attirer l'attention sur un geste qui n'est pas bien, de surcroît puni par la loi. Une remarque n'est pas une offense et cela pourrait s'appliquer à bien d'autres infractions telles que téléphoner au volant. C'est une forme de sensibilisation que chacune et chacun d'entre nous est appelé à faire, manière d'indiquer à la personne fautive que ce qu'il fait n'est pas juste et, surtout pas respectueux, exemple vécu à l'appui. En cas de litige, rien n'empêche de faire appel à un agent de police qui se chargera de faire appliquer le règlement. De plus, c'est sans risque de rappeler aux gens que ce n'est pas très sexy de cracher par terre par exemple.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt ce long et copieux débat et fait procéder au vote de ce préavis 13/2018.

Celui-ci est accepté à une large majorité. Il y a 7 non et 11 abstentions.

Le Président remercie les commissions et leur rapporteur de leur travail.

L'huissier prie **le Conseiller Hrunka** de regagner la salle.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 013/2018 de la Municipalité du 12 septembre 2018;
oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: d'adopter le nouveau concept sécuritaire de la Ville de Payerne tel que décrit dans le présent préavis;

Article 2: d'accepter que la Municipalité insère à son budget de fonctionnement, dès l'année 2019, un montant supplémentaire de Fr. 240'000.- afin d'assurer les charges de 2 ETP supplémentaires au secteur de la Sécurité publique ainsi que la mise en place d'un groupe de médiateurs urbains.

Point 2: Préavis 17/2018 – Création du Groupement Forestier Broye-Vully (GFBV)

Le Président appelle la **Conseillère Sarah Gavillet**, présidente rapportrice de la commission chargée d'étudier ce préavis pour la lecture des conclusions de son rapport.

Le Président remercie la Conseillère Gavillet pour cette lecture et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** fait passer au vote.

Le préavis No 17/2018 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission et sa présidente pour leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 17/2018 de la Municipalité du 10 octobre 2018;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: d'autoriser la Municipalité à accepter la dissolution du Groupement forestier Payerne-Avenches (GPA), sous réserve de l'acceptation de la création du Groupement Forestier Broye-Vully (GFBV), et après mise à disposition par le GPA de la somme nécessaire à l'investissement initial dans le nouveau Groupement;

Article 2: de porter au budget de la Commune la somme de Fr. 26'770.- correspondant à Fr. 250.-/ha, comme part annuelle au financement des travaux sous bail.

Point 3: Préavis 19/2018 – STEP régionale «L'Éparse». Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux

Le Président appelle le **Conseiller Serge Grognuz**, président rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport de la commission chargée de cette étude.

Le Président remercie le Conseiller Grognuz pour cette lecture.

Avant d'ouvrir la discussion, **le Président** tient à faire, au nom du Bureau du Conseil, une mise au point en apportant des précisions par rapport aux convocations des commissions et à leur fonctionnement. Il explique également la manière dont le Bureau nomme les commissions:

- *«Ce n'est pas le bureau qui choisit la date pour laquelle l'huissier convoque une commission, mais son Président désigné.*
- *Le bureau n'est pas non plus responsable si des Conseillers se font remplacer entre deux séances concernant un même sujet. Cela arrive aussi parfois lorsqu'une commission doit se réunir plusieurs fois pour l'étude d'un préavis.*
- *- Pour revenir au sujet qui nous occupe maintenant, la commission pour l'étude préalable des statuts de l'Eparse a été nommée par le bureau 2017-2018. Elle a été convoquée pour la séance plénière de présentation du projet du 3 juillet et pour la séance d'étude du 17 juillet. Pour l'étude du préavis 19/2018, le bureau 2018-2019 a nommé cinq parmi les sept membres qui ont siégé lors de la séance du 17 juillet et un qui a assisté à la séance plénière du 3 juillet. Si nous avons remplacé un Conseiller dans cette commission, c'est parce qu'il siégeait déjà dans une autre commission, rapportant aussi lors de la séance d'aujourd'hui et sur un sujet qui avait lui aussi fait l'objet d'une étude préalable. C'est donc par souci d'équité qu'il a été remplacé dans cette commission.*
- *Je rassure donc la commission et son Président, ainsi que l'ensemble du Conseil, le bureau a bien regardé et été attentif à nommer les mêmes Conseillers pour l'étude d'un même sujet. Malheureusement, ce n'est pas toujours possible à 100%. Et un nouveau parmi les sept peut aussi parfois apporter un regard neuf sur un sujet donné».*

Il répond ainsi à une remarque émise par la commission d'étude du préavis No 19/2018.

Le Président ouvre ensuite la discussion sur le préavis 19/2018.

Le Conseiller Sébastien Pedroli demande quelles sont les incidences sur le projet de STEP régionale suite au refus de la commune de Montagny d'y adhérer.

Le Municipal André Jomini précise que le refus de la commune de Montagny aura quelques implications sur la future clé de répartition. Pour l'heure aucun calcul précis n'a été fait mais il faut s'attendre à une légère augmentation de la part des communes membres, mais difficilement chiffrable aujourd'hui. Il précise que lorsque la commune de Montagny décidera de rejoindre la STEP régionale, poussée par l'obsolescence de sa STEP face au traitement des micropolluants, il leur en coûtera un pas de porte à payer à l'Association intercommunale.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **le Président** fait passer au vote.

Le préavis 19/2018 est accepté à une très large majorité. Il y a 1 abstention.

Le Président remercie la commission et son président rapporteur pour leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 19/2018 de la Municipalité du 07 novembre 2018;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: d'adopter les statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux - zone de Payerne - STEP régionale «L'Eparsse».

Point 4: **Préavis 21/2018 – Demande de crédit pour la mise en séparatif des infrastructures d'assainissement à l'impasse Mauborget**

Le Président appelle le **Conseiller Pierre-Alain Pantet**, président rapporteur de la commission chargée de l'étude de ce préavis pour la lecture des conclusions de son rapport.

Le Président remercie le Conseiller Pantet pour cette lecture et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** fait procéder au vote.

Le préavis 21/2018 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission et son président rapporteur pour leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 21/2018 de la Municipalité du 14 novembre 2018;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: d'autoriser la Municipalité à réaliser la mise en séparatif de l'impasse Mauborget pour un montant de Fr. 109'000.- (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA;

Article 2: d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 109'000.- (TTC) par les fonds disponibles en trésorerie;

Article 3: d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 109'000.- (TTC) relatif à la mise en séparatif des eaux, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, par un prélèvement sur les fonds alimentés par les recettes affectées au compte n° 9.280.4630, égouts et épuration futurs.

Point 5: **Préavis 22/2018 - Prolongation du Droit de superficie Distinct et Permanent (DDP) en faveur de la Société de Cavalerie de Payerne**

Le Président appelle le **Conseiller Xavier Prudhomme**, président rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis.

Le Président remercie le Conseiller Prudhomme pour la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** fait procéder au vote.

Le préavis 22/2018 est accepté à l'unanimité.

Le président remercie la commission des finances et son président pour leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 22/2018 de la Municipalité du 16 novembre 2018;
où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: d'autoriser la Municipalité à prolonger en faveur de la Société de Cavalerie de Payerne le Droit de superficie Distinct et Permanent (DDP) selon le feuillet n° 5109 d'une surface de 1444 m², sur la parcelle RF n° 5085, au lieu-dit La Banderette, ceci gratuitement pour une durée de 20 ans, soit jusqu'au 26 mai 2045.

Point 6: Rapport de la commission des finances chargée de l'examen du projet de budget de l'exercice 2019

Le Président appelle **le Conseiller Christian Gauthier**, président de la commission des finances pour la lecture des conclusions du rapport de ladite commission.

Le Président remercie le Conseiller Gauthier pour la lecture des conclusions de son rapport.

Le Président passe ensuite en revue le budget, ne citant que les têtes de chapitre à deux chiffres, laissant l'opportunité de chacune et de chacun de s'exprimer sur l'un ou l'autre des chapitres.

Au chapitre 15 «Affaires culturelles et de loisirs», **le Municipal Julien Mora** tient à apporter une réponse à la remarque de la commission des finances concernant la stagnation voire la baisse des subventions aux sociétés locales sur les dix dernières années: *«Les subventions ont en effet été baissées en 2012 pour les sociétés de musique et leurs cadets lors de l'entrée en vigueur de la LEM. Les autres subventions sont stables et de nouvelles sociétés y ont même été intégrées.*

Par contre, le compte 1500.3653 n'est que la pointe de l'iceberg des subventions aux sociétés. Les règlements des subventions des communes qui en disposent définissent divers types de subventions.

Il existe les subventions annuelles qui sont dans le compte précité, mais aussi des subventions ponctuelles, qui sont les dons ou les sponsorings que l'on trouve dans les comptes 1100 «Dons», des éventuelles aides à la création ou garanties de déficit mais également des mises à disposition de locaux qui représentent pour notre Commune:

2'463 heures au centre sportif de la Promenade, dont 513 heures de piscine

3'323 heures au centre sportif des Rammes

1'203 heures dans les salles de musique à la Promenade ou au Château

1'289 heures d'utilisation des terrains et de la piste d'athlétisme

Un nombre encore non-défini d'utilisation du terrain de Skater Hockey.

Soit plus de 8'000 heures qui représentent, à un montant moyen de Fr. 25.-/heure, près de Fr. 200'000.-. De plus, la Commune paie pour Fr. 36'600.-, par an de locations au GYB ou à l'ASIPE via le compte «Bâtiments divers» pour les sociétés qui ne disposent pas d'heures d'entraînements dans nos salles communales. Nous mettons également à disposition des sociétés des locaux à l'Ancien Hôpital ou à la Belle-Ferme, voire, et on l'a encore vu ce soir, des DDP gratuits.

Il existe également des tarifs préférentiels et des subventions aux sociétés locales dans le cadre de la location à la Halle des Fêtes qui se montent à Fr. 30'000.- annuellement.

Et enfin, le dernier type de subventions est les prestations en nature. Celles-ci se montent à plus de Fr. 100'000.- hors prestations lors d'anniversaires de sociétés ou de manifestations spéciales importantes.

En résumé, si le montant en «cash» peut paraître faible, le total des soutiens aux sociétés locales est plus important.

L'objectif 11.2 du programme de législature mentionne «un soutien actif et équitable» aux sociétés locales et cette équité sera traitée dans le cadre d'un règlement, dont Payerne est une des dernières «grandes» communes qui n'en disposent pas dans le Canton ou la région et celui-ci devrait entrer en vigueur en 2020.

Au chapitre 35 «Bâtiments», **Le Conseiller Cédric Moullet** pose deux questions, liées au point 3515 «CVE Guillermaux». La première est liée à l'amortissement et sa durée et la seconde question est plus liée à l'ARAJ et la réaction de cet organisme par rapport au joli cadeau que la commune de Payerne a fait dans le cadre du préavis 16/2018.

Le Municipal Julien Mora informe que le contrat de bail n'est pas encore arrivé mais que la durée de l'amortissement est prévue sur 25 ans. Le montant inscrit au budget n'a pas été modifié, sur recommandation du Service cantonal des finances.

Le Municipal Eric Küng explique que l'ARAJ a bien pris la décision et a entendu les arguments de la commune de Payerne et signé la convention.

Le Conseiller Roland Bucher constate que, comme l'a relevé la commission des finances, le ménage communal n'est plus couvert par des taxes. Dès lors, quelles sont les mesures ou que doit-on entreprendre dans le futur pour pallier à ce manquement.

Le Municipal André Jomini trouve la réponse qu'il avait préparée. Concernant les déchets, il est possible d'investir par l'emprunt mais, pour les taxes et les amortissements, les intérêts doivent être couverts par les diverses taxes, avec la probabilité qu'à terme, si ces taxes ne couvrent plus les amortissements et intérêts, il est évident qu'il sera nécessaire de revoir ces

taxes. Mais pour les prochains gros investissements à venir, les réserves ne suffiront pas et il faudra recourir à l'emprunt.

Au terme de cette lecture, **le Président** ouvre la discussion sur le budget et sur le rapport de la commission des finances.

Le Conseiller Urs Berchtold affirme vouloir refuser ce budget pour la simple raison qu'il se base sur le rapport de la commission des finances faisant apparaître, une fois de plus, qu'on parle d'un budget qui est complètement faux, rapport à l'affirmation de la commission des finances que les revenus sont sous-estimés de l'ordre de 3,5 millions de francs dans le budget 2019.

Le Municipal Eric Küng relève que c'est une manière de s'exprimer concernant les revenus et explique ce que peut être un revenu: les impôts, les taxes, les recettes engrangées à côté. Cela dépend donc de la définition que l'on donne à ces revenus. Il justifie combien il est difficile d'établir un budget fiable en fonction des rentrées fluctuantes qui ne peuvent être connues d'avance, de même que certaines charges. Mais la Municipalité essaye de calquer la réalité au plus près, à la merci des fluctuations conjoncturelles inchiffrables d'avance. Le Municipal donne quelques chiffres comparatifs à l'appui de ses explications, telle que l'augmentation des impôts des personnes physiques, de 8,8% et des recettes extraordinaires ponctuelles telles que AIR14 et la Fête fédérale de lutte.

Le Conseiller Christian Gauthier explique tous les revenus de la commune de Payerne et justifie la manière dont la commission des finances a estimé cet écart de revenus de 3,5 millions de francs. «En fait, c'est au bouclage des comptes 2018 que l'on verra ce qui va ressortir», conclut-il.

Le Municipal Eric Küng précise encore que le déficit présumé de 368'464 francs correspond à 0,8% du total du budget. Il rappelle que si la RIE III n'entre pas en vigueur l'année prochaine, le budget sera plus rigoureux.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle que le budget porte sur 46'089'401 francs de charges, 45'719'937 francs de revenus, générant un excédent de charges de 369'464 francs et propose de passer au vote.

Le budget 2019 est accepté à une large majorité. Il y a 5 refus et 4 abstentions.

Le Président remercie la commission des finances et son président pour leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le budget présenté pour l'exercice 2019 de la Commune de Payerne;

Où il le rapport de la commission des finances;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'accepter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2019 de la commune de Payerne tels que présenté.
2. D'en donner décharge à la Municipalité.
3. D'en donner décharge à la commission des finances.

Point 7: Divers

Le Municipal Eric Küng exprime ses remerciements au Conseil pour le soutien apporté au budget 2019 et il est convaincu que la Municipalité va arriver à présenter un budget équilibré et en adéquation avec les comptes.

Il profite de donner l'information sur la nouvelle ligne de bus urbain qui est entrée en service le lundi 10 décembre et souhaite que tout le monde l'apprécie et profitera de l'utiliser. Il espère qu'il donnera satisfaction à tous ses utilisateurs. Ce bus véhiculera tous ses usagers gratuitement de 17h à 22h lors des soirées d'ouvertures nocturnes des commerces, les 19 et 21 décembre. Un geste financé par la commune de Payerne.

Le Municipal André Bersier informe que la Cité de la reine Berthe s'est mise sur son 31 à l'occasion des fêtes de Noël et de fin d'année. Ceci grâce à l'initiative du chef jardinier Monsieur Fabien Rossel qui a imaginé ces devantures chalet qui font plaisir à voir. Ces décorations ont été validées par la Société industrielle et commerciale (SIC) et la Municipalité et montées par le Service communal des Parcs et promenades.

Il informe d'autre part que, à l'occasion du concert de Noël du Kiwanis au temple, samedi 15 décembre, la Municipalité veillera que le passage soit vraiment sécurisé pour les piétons. La rue du Temple sera fermée à cette occasion afin de permettre le service du thé et vin chaud offert à l'issue du concert.

Le Municipal André Jomini informe que les délégués de la Municipalité au Comité de direction de l'Association intercommunale des eaux du puits de la Vernaz seront les deux André, Jomini et Bersier.

Le Conseiller Daniel Sauterel demande des renseignements au sujet du futur EMS, notamment si il serait possible de contacter les promoteurs du futur bâtiment COOP et Migros, à la place Général-Guisan pour l'implantation de cette structure.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard informe que, consécutivement à l'impossibilité de construire un EMS sur le site de la Fermenta initialement prévu, suite à des divergences privées, la Municipalité est à la recherche du meilleur site car l'implantation d'un EMS doit impérativement rester à Payerne, une ville de 10'000 habitants se devant d'offrir une telle structure à ses habitants. Elle précise que l'option place Général Guisan a aussi été analysée mais que finalement, en terme d'accessibilité et d'environnement, le site de la Coulaz serait plus opportun, le site Général-Guisan devant en principe réservé à des projets dévolus à des activités tertiaire et commerciale et de logement. Pour la Coulaz, tous les acteurs ont marqué leur intérêt mais tout n'est pas encore réglé notamment au niveau foncier.

Le Municipal André Bersier informe que le projet de réaménagement de la place Général-Guisan doit recevoir l'approbation du canton, tel que présenté.

Madame la Syndique tient à remercier le Conseil pour l'adoption du budget. Elle souhaite que la collaboration avec le commission des finances soit renforcée, notamment pour comparer les méthodes utilisées dans le calcul des revenus. Elle souligne et se réjouit néanmoins des excellents rapports entretenus tout au long de l'année entre la Municipalité et le Conseil communal. Partenariat avec le Conseil, liens avec la population et travail avec les collaborateurs communaux – que la Syndique profite de remercier et féliciter au passage pour leur travail et leur investissement tout au long de l'année - sont importants avec une ville qui vient de franchir les 10'000 habitants. Ils sont importants et doivent perdurer face aux défis de taille qui se profilent à l'horizon en termes de développement des infrastructures, d'attractivité du centre-ville et de l'intégration des nouveaux habitants notamment. «Il y a du pain sur la planche et on n'est pas près du chômage technique et c'est tous ensemble qu'on peut y arriver, le partenariat étant vraiment essentiel», a conclu la Syndique. Elle adressa ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et a l'énorme plaisir d'entamer la pause des fêtes en invitant tout le monde à partager le traditionnel verre de l'amitié et dégustation des nouveaux crus 2018 très prometteurs à la cave de la reine Berthe à l'issue de la séance.

La parole n'est plus demandée et **le Président** lève cette séance à 21h48. Il invite chacune et chacun à ne pas manquer le passage à la cave communale, pour lequel il remercie la Municipalité et souhaite à toutes et tous un merveilleux Noël, de belles fêtes et une fin d'année joyeuse et festive.

Le Président:



Jean-Jacques Guisolan



Le Secrétaire:



René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

Payerne, le 13 novembre 2018

COMMUNE DE PAYERNE	
16 NOV. 2018	
Transmis à :	Visa : René Besançon
J.-J. Ouisson	Avenue de la Colline 8
Greffe	Liquidé le :
	1530 Payerne

Monsieur le Président du Conseil communal

De et à
1530 Payerne

Démission de mon poste de conseiller communal au 31 décembre 2018.

Monsieur le Président du Conseil communal.

2019 sera pour moi une année de changement durant laquelle je serai fréquemment absent. Je serai dès lors dans l'incapacité d'honorer mon mandat de conseiller et de remplir les missions liées à ma tâche. Je préfère donc laisser mon poste à la disposition de quelqu'un qui pourra s'y consacrer de manière conséquente.

Je vous prie donc de bien vouloir prendre en compte ma démission du Conseil communal et conséquemment de la commission de gestion au 31 décembre 2018.

Ces années passées au législatif communal furent pour moi d'un grand intérêt et je pars avec le sentiment d'avoir modestement contribué au bon fonctionnement de ma commune.

En vous souhaitant plein succès pour le futur, je vous envoie, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



René Besançon
Conseiller communal

Copie à Monsieur Cédric Moullet, Président du groupe PLR au Conseil communal.

Réconfortée par vos innombrables témoignages de sympathie et d'affection reçus lors du décès de

Madame Edith Collaud-Bavaud

sa famille vous remercie de tout cœur, vous tous parents, amis, voisins, collègues et connaissances, du soutien que vous lui avez apporté par votre présence, vos messages, vos fleurs ou vos dons.

Elle vous adresse sa plus vive reconnaissance.

Le malheur de l'avoir perdue, ne doit pas nous faire oublier, le bonheur de l'avoir connue.

La messe de trentième aura lieu le samedi soir 24 novembre 2018 à 18h30 en l'Eglise de Saint-Aubin.

Saint-Aubin, novembre 2018

Avec nos sincères remerciements.

vanus



Annexe ③

Municipalité de Payerne



Case postale 112 1530 Payerne

Tél. 026 662 66 26 Greffe Municipalité
Fax 026 662 65 27 Greffe Municipalité

Monsieur
Jean Jacques Guisolan
Président du Conseil communal
Rue du Mont-Aubert 2
1530 Payerne

N/réf. 1218/100/SW/mc
(à rappeler dans toute correspondance)

Payerne, le 5 décembre 2018

Nomination de délégués pour l'AIEPV

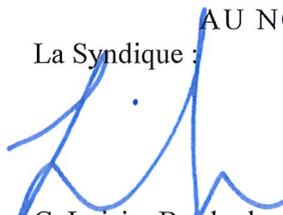
Monsieur le Président,

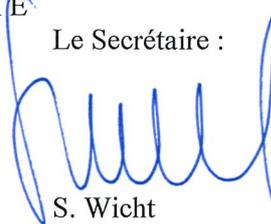
Suite à l'acceptation du préavis n° 12/2018 « Statuts de l'Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz (AIEPV) » par le Conseil communal lors de sa séance du 1^{er} novembre 2018, il y a lieu de nommer les représentants payernois pour l'association citée précédemment.

En effet, les statuts prévoient la nomination de 4 membres de chaque législatif au Conseil intercommunal qui sera formé de 8 membres. Les postes spécifiques des délégués seront choisis officiellement lors de la séance du Conseil intercommunal durant laquelle aura lieu l'assermentation de ces derniers.

Dès lors, nous vous remercions par avance de bien vouloir porter à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 13 décembre prochain la nomination de la représentation payernoise au sein de ce Conseil intercommunal.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations les plus distinguées.

La Syndique : **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

C. Luisier Brodard

Le Secrétaire : 
S. Wicht



Copie va à : Mme Sandra Savary, présidente du groupe UDC, Impasse des Tournesols 36,
1530 Payerne
M. Cédric Moullet, président du groupe PLR, Chemin des Alouettes 17,
1530 Payerne
M. Sébastien Pedroli, président du groupe PSIP, Rue Jolimont 16, 1530 Payerne



Annexe (4)

Sandra Savary
Présidente de groupe
Impasse des Tournesols 36
1530 Payerne

Monsieur le Président du
Conseil Communal
Jean-Jacques Guisolan
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 11 décembre 2018

Représentant UDC à l'Association intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz

Monsieur le Président,

Le groupe de l'Union Démocratique du Centre a le plaisir de vous proposer Monsieur Christian Marguet comme représentant de notre parti à l'AIEPV.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupe UDC

Sandra Savary



Parti des socialistes et indépendants Payernois

Sébastien PEDROLI
Président de Groupe
Rue de la Gare 12B
1530 Payerne

Conseil communal de Payerne
Monsieur Jean-Jacques Guisolan
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1 / CP
1530 Payerne

Payerne, le 12 décembre 2018

Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz (AIEPV)

Monsieur le Président du Conseil communal,

Votre courriel du 5 décembre 2018 m'est bien parvenu et je vous en remercie.

Après discussion, le Groupe PSIP est d'accord avec la proposition que vous avez faite sur la répartition des 4 délégués qui doivent être nommés à l'AIEPV.

Dans ces circonstances, le Groupe PSIP propose, comme représentant pour le délégué auquel il a droit, Monsieur Philippe SAVARY, Conseiller communal.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et de la suite que vous donnerez à ce courrier, je vous de croire, Monsieur le Président du Conseil communal, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Groupe PSIP
Sébastien PEDROLI, Président de Groupe

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Cédric Moullet
Président de groupe
Chemin des Alouettes 17
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Jean-Jacques Guisolan
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 13 décembre 2018

Conseil Intercommunal de l'AIEPV – Membres PLR.

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre demande par courriel du 5 décembre 2018, le groupe libéral-radical propose les 2 membres suivants pour le représenter au Conseil Intercommunal de l'AIEPV :

- Xavier Prudhomme
- Marcel Savary

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR



Cédric Moullet